

Schéma pluriannuel de Garance Mécénat de 2026 à 2028

Table des matières

Introduction	3
Actions pour 2026	3
Mise en conformité du site https://www.garance-mecenat.fr/	3
Recrutement	3
Gestion des demandes des usagers.....	4
Mesures correctives	4
Suivi et reporting	4
Actions pour 2027	4
Mesures correctives	4
Sensibilisation et formation.....	4
Actions pour 2028	5
Mesures correctives	5
Suivi de l'amélioration de l'accessibilité et audit	5

Introduction

Garance Mécénat déploie une politique proactive pour améliorer l'accessibilité numérique de son site internet. Cette initiative s'inscrit dans le respect des exigences légales, notamment celles du Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA). L'entreprise cherche à se conformer à ces normes afin de garantir à tous un accès équitable à ses services. En plaçant l'accessibilité et la diversité au cœur de sa démarche, Garance Mécénat souhaite rendre ses outils numériques utilisables par chacun, quels que soient les handicaps ou limitations. Cet engagement traduit sa volonté de proposer une expérience en ligne de qualité et de promouvoir une culture de l'inclusion numérique.

Actions pour 2026

Mise en conformité du site <https://www.garance-mecenat.fr/>

Audit d'accessibilité

Un cabinet expert en accessibilité numérique a réalisé une évaluation approfondie des fonctionnalités du site web. Cette démarche avait pour but de repérer les écarts par rapport aux exigences du RGAA et de proposer un plan d'action correctif. L'audit a porté sur plusieurs éléments clés, tels que la navigation, les formulaires, les contenus multimédias et les interactions utilisateur. À l'issue de cette analyse, un rapport détaillé a été établi, permettant de prioriser les actions à engager.

Publication des résultats

À la suite de l'audit, Garance Mécénat a rendu publique une déclaration d'accessibilité, accompagnée d'un indice d'accessibilité et d'un plan d'action pluriannuel. Cette démarche de transparence permet aux utilisateurs de suivre les efforts entrepris pour améliorer l'accessibilité et d'en observer les avancées concrètes. Elle témoigne également de l'engagement actif de Garance Mécénat en faveur de l'inclusion numérique et contribue à sensibiliser le public à cet enjeu essentiel.

Recrutement

À partir de 2026, Garance Mécénat intégrera des compétences en accessibilité numérique dans les fiches de postes clés, en particulier pour les fonctions de UI designer et de développeur front-end. Cette démarche vise à sensibiliser les nouveaux collaborateurs dès leur arrivée aux enjeux de l'accessibilité, tout en s'assurant que l'équipe dispose des compétences nécessaires pour faire évoluer l'application dans ce domaine. Les offres d'emploi comporteront ainsi des exigences précises, comme la connaissance des normes W3C et une bonne maîtrise des critères du RGAA.

Gestion des demandes des usagers

Garance Mécénat a mis en place un dispositif spécifique pour recueillir et traiter les demandes liées à l'accessibilité. Une adresse e-mail dédiée, accessibilite@garance.com, centralise les requêtes afin d'y répondre de manière efficace. Chaque signalement est analysé, classé selon son impact sur l'expérience utilisateur, puis des mesures correctives sont engagées en fonction des priorités identifiées.

Mesures correctives

Garance Mécénat a défini un plan de correction en trois phases, basé sur les points de non-conformité relevés.

Dès 2026, l'accent sera mis sur les éléments dont la mise en conformité nécessite peu de développement, mais qui ont un impact significatif sur le score d'accessibilité (Exemple : critères qui sont non conformes sur l'ensemble des pages ou critère non conforme sur une seule page).

Suivi et reporting

Pour assurer une transparence totale et un suivi efficace des actions entreprises, Garance Mécénat mettra en place un dispositif interne de reporting dédié à l'accessibilité. Chaque année, les initiatives menées seront documentées et rendues publiques, offrant ainsi une vue d'ensemble sur les progrès réalisés et les points restant à améliorer. Ce mécanisme permettra également d'ajuster et de faire évoluer le schéma pluriannuel en fonction des actions concrètes mises en œuvre.

Actions pour 2027

Mesures correctives

Lot 2

En 2027, Garance Mécénat réalisera les correctifs du lot 2, soit ceux demandant un effort faible ou modéré avec un impact faible ou modéré.

Sensibilisation et formation

Garance Mécénat prévoit de déployer un programme de sensibilisation et de formation à destination de ses équipes internes, notamment au sein des départements techniques, digitaux (UI designer, UX designer, développeurs) et marketing. L'objectif est de renforcer les compétences en matière d'accessibilité et de diffuser une culture partagée autour de l'inclusion numérique.

Actions pour 2028

Mesures correctives

Lot 3

Garance Mécénat se concentrera en 2028 sur le lot 3 concernant les mesures correctives à fort effort de développement.

Suivi de l'amélioration de l'accessibilité et audit

En 2028, Garance Mécénat réalisera un nouvel audit afin de mettre à jour son score d'accessibilité et de détecter les éventuels ajustements à prévoir. Cette évaluation permettra d'évaluer les progrès accomplis depuis 2026, de vérifier la conformité des nouvelles fonctionnalités, et d'identifier les axes d'amélioration restants. Les résultats seront publiés pour assurer une communication transparente et informer les utilisateurs des actions engagées. Les priorités d'ajustement seront fixées en fonction de leur impact sur l'expérience utilisateur et de la complexité des corrections à apporter.